

Demande d'avis sur le GSR R-4353-2026

Proposition d'Enbridge Gaz Québec pour une décarbonation graduelle, abordable et adaptée aux réalités régionales

23 octobre 2026

Décarboner le réseau aussi rapidement que les conditions économiques le permettent

Repenser le cadre réglementaire du GSR afin qu'il permette d'intégrer le maximum de GSR au rythme permis par les conditions du marché et la capacité de payer des consommateurs

- Minimum progressif et prévisible des obligations GSR
- Obligations adaptées aux différentes catégories de consommateurs afin de limiter les impacts tarifaires
- Possibilité d'accélérer lorsque le GSR est disponible à coût concurrentiel et que les impacts tarifaires sont raisonnables
- Concurrence pour obtenir des prix compétitifs
- Soutenir le développement de projets québécois compétitifs
- Modalités propres à la réalité d'EGQ
- Prioriser la réduction des volumes de gaz naturel fossile via différents outils

Recommandations pour une progression abordable

Recommandation 1 Concurrence

Assurer la compétitivité dans le processus d'approvisionnement du GSR québécois

Recommandation 2 Progression graduelle des cibles

Éviter les sauts dans la progression réglementaire qui créent des hausses tarifaires trop élevées
(2 % → 5 % = +150 % de volumes de GSR en 1 an)

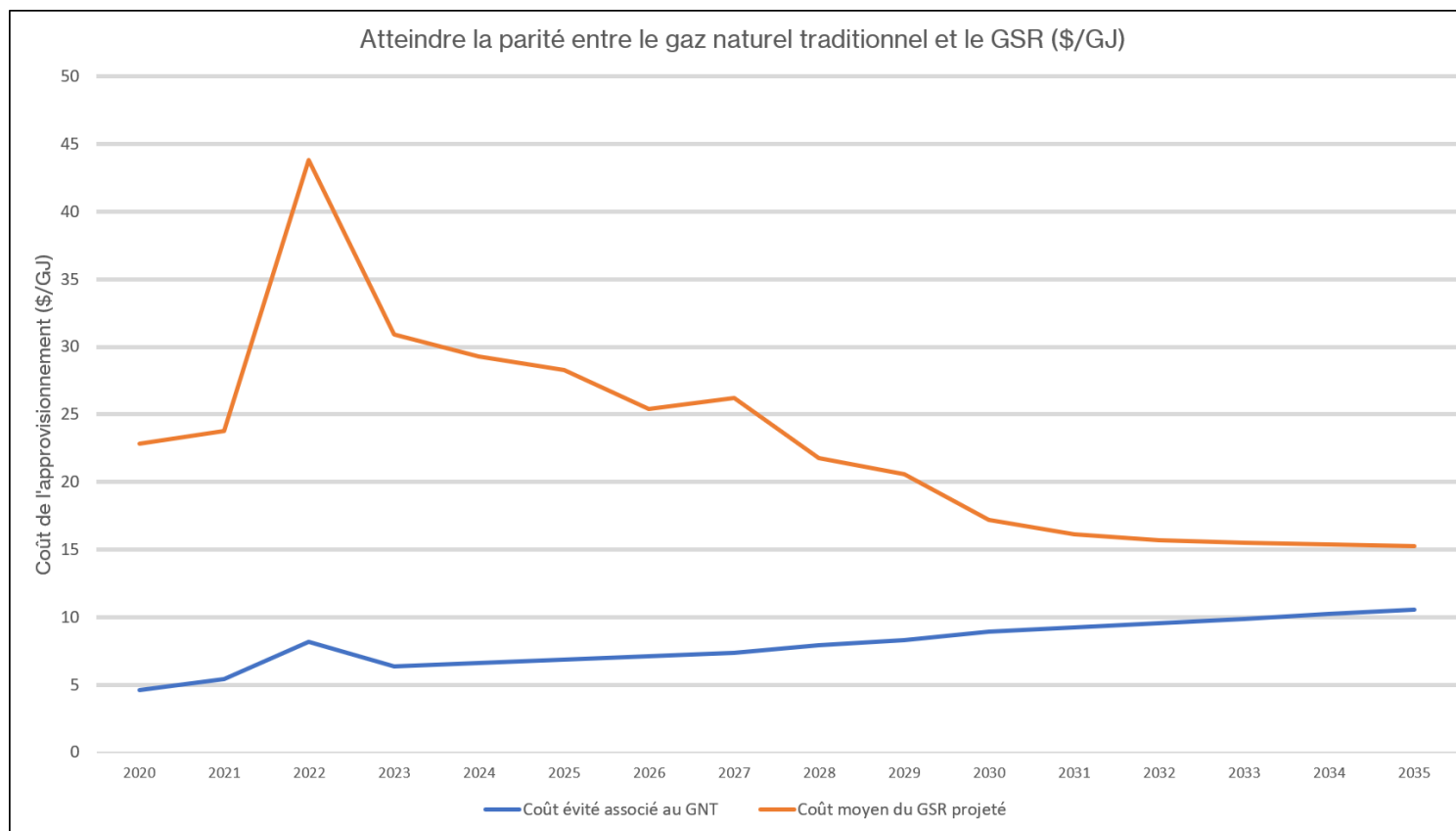
Recommandations pour une progression abordable

Recommandation 3 Moduler l'intégration de GSR

Tenir compte de la capacité de payer et de la situation concurrentielle propres à chaque catégorie de consommateurs dans l'établissement des cibles

- Coût de la facture totale avec GSR vs facture électrique et impacts sur la réaction de la clientèle
- Doit prévoir temps suffisant aux clients pour efficacité énergétique et changement d'équipements en fin de vie

Rapprochement progressif entre le coût du GSR et le coût évité associé au gaz naturel traditionnel : une référence pertinente



SURCOÛT DU GSR =
Coût du GSR
(moins UC)

Coût évité du GNT

Le coût évité comprend la molécule de gaz, le transport et le SPEDE

PARITÉ POTENTIELLE VERS 2040

Le bon indicateur n'est pas seulement le prix du GSR. Plus le coût moyen du GSR se rapproche du coût évité, plus EGQ peut accélérer sans impact tarifaire disproportionné

Recommandations pour une progression abordable

Recommandation 4 **Récupération des coûts**

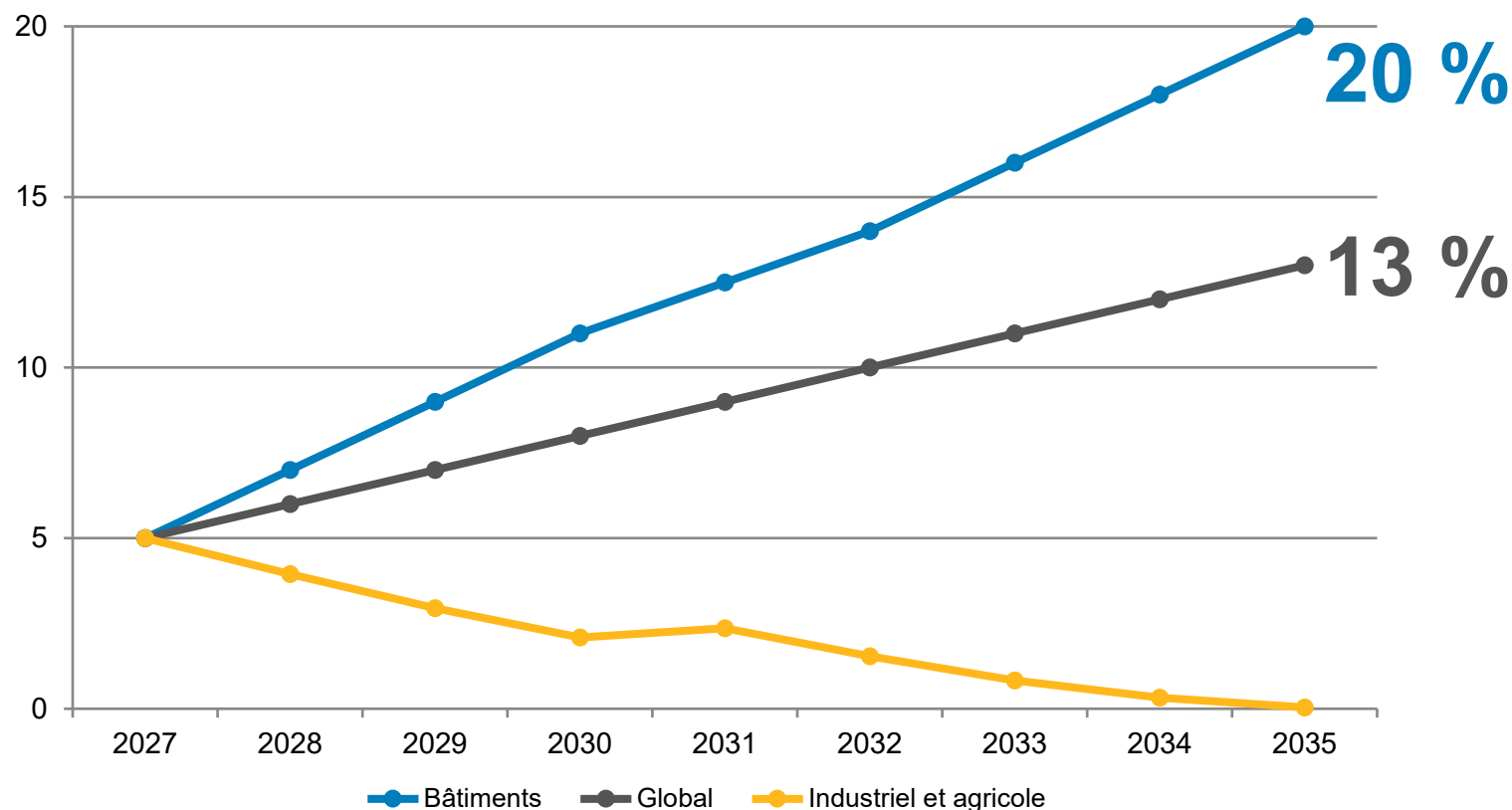
Attribuer les volumes et récupérer leurs coûts au cours de la même année. Répartir l'effort de décarbonation entre les clients existants et les nouveaux clients

Recommandation 5 **Approvisionnement**

Soutenir la production québécoise compétitive en maintenant minimalement l'accès au marché canadien

Recommandation 6 : Trajectoire proposée

Le scénario 4 aligne mieux les obligations, les projets locaux et la capacité d'absorption des segments de la clientèle



Pourquoi cette trajectoire?

- Intègre progressivement les projets locaux, notamment le projet hydrogène
- Maintient les inventaires à un niveau raisonnable et limite les frais de financement
- Protège davantage les clients industriels et agricoles exposés à la concurrence
- Distribue plus de GSR que les scénarios moins ambitieux étudiés

Le gouvernement pourrait néanmoins imposer un minimum industriel et agricole explicite s'il le juge approprié

Un minimum ferme, plus un accélérateur sous contrôle tarifaire

La réglementation garantit une progression progressive, et l'ajustement incitatif permet d'accélérer lorsque le marché le permet

1 Trajectoire minimale réglementaire

Obligation ferme et prévisibilité pour les approvisionnements, les inventaires et les tarifs

13 % global | 20 % bâtiments en 2035

PRÉVISIBILITÉ + PLANIFICATION



2 Recommandation 7 Ajustement incitatif

Volumes additionnels lorsque le coût et la facture le permettent

< 2 %

Impact sur la facture totale de la catégorie concernée, ce qui reflète mieux la capacité réelle de payer

JUSQU'À + 100 % DES VOLUMES

PAS AUTOMATIQUE

La démonstration serait faite dans le dossier tarifaire

PAS DE REPORT

Les volumes non utilisés ne seraient pas transférés à l'année suivante

À LA PARITÉ

Aucun plafond de distribution lorsque le coût du GSR rejoint le coût évité

Flexibilité et priorité à la défossilisation

EGQ propose des objectifs communs, mais avec des trajectoires et des moyens adaptés à chaque distributeur en fonction de leurs réalités propres

Recommandation 8 : Des objectifs communs, des moyens adaptés

Modalités propres à chaque distributeur en tenant compte de la clientèle, du réseau et des possibilités régionales ou d'approvisionnement

Approche non déterministe

Réduction des volumes de gaz fossile au moyen des solutions les meilleures au niveau sociétal, dont le GSR, biénergie, efficacité énergétique, ou autres solutions futures (*point 9.6 du rapport de Benoît Marcoux et stratégie de décarbonation d'EGQ*).

- Coût du GSR vs coûts marginaux des nouveaux approvisionnements électriques ou autres options dont réseaux de chaleurs

Décarboner davantage avec des impacts maîtrisés

Le scénario proposé combine ambition environnementale, discipline économique et souplesse réglementaire.

1,1 %

hausse maximale projetée
attribuable au GSR en 2028

< 1 % / an

hausse projetée à compter de 2029

13 %

obligation globale minimale en 2035

20 %

exigence bâtiments en 2035

Objectifs recherchés

01

Adopter la trajectoire

13 % globalement et 20 % dans les bâtiments en 2035

02

Permettre le dépassement

Volumes additionnels si l'impact demeure sous 2 % de la facture

03

Récupérer les coûts à l'année-même

Réduire la socialisation différée et les frais financiers

04

Maintenir une concurrence réelle

Favoriser les projets québécois compétitifs tout en préservant l'accès au marché canadien

La proposition d'EGQ vise le maximum de GSR soutenable, au rythme permis par les conditions économiques

 **ENBRIDGE[®]**
Gaz Québec